

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 4 juin 2026

### **Aides carburant : vérifiez vos droits**

Face à la hausse du coût des carburants, plusieurs aides sont actuellement proposées par l'État pour accompagner les particuliers et les professionnels les plus touchés par la hausse des prix à la pompe. Vérifiez votre éligibilité sur les plateformes dédiées. Si vous pensez être concerné, n'attendez pas : renseignez-vous et déposez votre demande avant les dates limites.

#### **→ À destination des usagers gros rouleurs**

Une indemnité forfaitaire de 100 € peut être accordée aux personnes qui utilisent leur véhicule pour leur activité professionnelle et qui remplissent certaines conditions de ressources et de kilométrage. Le dispositif est ouvert jusqu'au 31 août 2026 inclus.

Cette aide est équivalente à 20 centimes d'euros par litre pour une consommation moyenne de carburants sur six mois. L'indemnité ne pourra être accordée qu'une seule fois pour un même véhicule et est attribuée sous conditions de ressources, notamment celle du revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 16 880 euros.

Pour bénéficier de cette indemnité, les usagers doivent réaliser :

- soit quotidiennement, au moins 15 km par trajet domicile/travail (30 km aller-retour) ;
- soit parcourir au moins 8 000 km par an dans le cadre de leur activité professionnelle (distance incluant les trajets domicile-travail).

Les usagers doivent faire leur demande, après avoir vérifié leur éligibilité sur le [simulateur](#) en accès libre sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). À l'issue de cette démarche, ils pourront accéder au formulaire de dépôt après s'être authentifié.

Vous pouvez joindre l'administration fiscale au 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

#### **→ À destination des agriculteurs**

Une aide financière est instituée pour les entreprises qui ont acquis au mois d'avril 2026 du gazole non routier (GNR) pour la réalisation de travaux agricoles ou forestiers. Son montant est égal à 3,86 centimes d'euros par litre de GNR livré et ne peut excéder 50 000 euros par entreprise.

La demande se fait via le formulaire dédié disponible sur le portail <https://chorus-pro.gouv.fr> jusqu'au 31 juillet 2026.

Le dispositif sera étendu aux acquisitions de GNR **du mois de mai**, avec une mesure visant à rembourser 15 centimes d'euro par litre.

### → À destination du secteur BTP

L'aide financière est calculée sur la base de la facturation de GNR du mois de mai 2026 :

- 20 centimes d'euros par litre de GNR facturé entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 mai 2026,
- plafond de 4 000 euros par entreprise,
- aide accordée dans le respect du régime européen de minimis.

Elle concerne les entreprises de moins de 50 salariés, avec un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou le total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle se concrétisera par une demande unique au moyen d'un formulaire accessible dans l'espace professionnel de l'entreprise sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) à compter du 8 juin 2026.

### → À destination des transporteurs routiers

L'aide est plafonnée à 60 000 € par entreprise. La demande est à déposer via le [formulaire en ligne](#) disponible sur le portail de l'Agence de services et de paiement (ASP). Une seule demande d'aide peut être déposée par entreprise (SIREN). L'entreprise doit s'enregistrer sur le portail dédié avant le 15 juin 2026. Le montant dépend du nombre et du type de véhicules utilisés.

### → À destination des professionnels de la pêche

L'aide est calculée sur la base du volume de carburant acheté pour les bateaux de pêche battant pavillon français, à raison de 20 centimes par litre de carburant acheté entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2026. La demande est déposée en ligne, sur le [téléservice](#) mis en place par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), depuis le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Plus d'informations sur le site [aides-carburants.gouv.fr](https://aides-carburants.gouv.fr)